



Divorce par consentement mutuel

Par **bachirhachemi**, le **27/10/2008** à **12:38**

mon épouse et moi sommes séparés depuis 4 ans. Nous avons entamé en 2005 une procédure de divorce amiable mais l'avocat a oublié de transmettre certaines pièces et je n'ai pas pu me rendre à la deuxième audience.
pouvons nous refaire une procédure de divorce par consentement mutuel

Par **jeetendra**, le **27/10/2008** à **13:46**

bonjour, j'ai écrit un article sur le divorce par consentement mutuel sur mon blog dans legavox.fr ou sur [accueil.dexperatoo](http://accueil.dexperatoo.com), lisez le, votre divorce étant peut être devenu caduc, il va falloir recommencer une nouvelle procédure, donc des frais supplémentaires, cordialement